

**CSAL du 08/06/2026**



### **Compte-rendu**

Lors de ce CSAL plusieurs sujets nous ont été présentés.

#### 1°) Point d'information sur l'organisation de la campagne déclarative 2026

Ce point d'information intervient une fois la campagne terminée, par conséquent, la direction locale nous a plutôt donné les résultats de la campagne déclarative. Il est à noter que quelques années auparavant, la campagne était présentée en amont de celle-ci.

Dans sa note de présentation, elle a indiqué tous les changements en matière de fiscalité des particuliers ce qui, a priori, n'a pas beaucoup de rapport avec l'organisation de la campagne et sur lesquels les syndicats n'ont aucune prise.

La direction a surtout noté qu'il y avait eu des difficultés avec les France services qui sont coordonnés par la Poste, par exemple prise de rendez-vous avec les contribuables avec des trous dans le planning (« 2 heures d'attente entre deux rendez-vous), de plus les agents des Finances publics y sont mal accueillis (« sur un coin de table dans le hall »). La direction va prendre l'attache de la référente France Services à la Poste dans le département pour résoudre ses problèmes.

Il ressort de la campagne que les agents du SIP ont plutôt l'impression d'aider les gens à faire leur déclaration sur les aspects informatiques que fiscaux.

La direction reconnaît outre les bugs informatiques lors de la campagne, que petit à petit la déclaration des revenus se complexifie (par exemple alimentation du module GMBI, prestations aide à la personne) et les contribuables peuvent légitimement se sentir mal à l'aise pour faire leur déclaration et donc solliciter le SIP.

Les centres d'appels nationaux ont été sur-sollicités cette année, une analyse du pourquoi est en cours mais cela implique également que les SIP en renfort des centres d'appels nationaux ont été aussi beaucoup sollicités et particulièrement sur les deux dernières semaines de la campagne.

Enfin à cause de l'indemnité carburant, le SIP a eu droit à une augmentation des crédits d'auxiliaires (plus deux mois), mais pour l'instant les demandes restent faibles.

**La CFTC regrette que cette présentation intervienne désormais après la campagne déclarative, alors qu'elle était auparavant examinée en amont en instance. Cette organisation ne permet plus d'échanger utilement sur les conditions de déroulement de la campagne.**

**Nous regrettons également la disparition du traditionnel « pont » pendant la campagne déclarative. Cette journée constituait un temps de respiration apprécié des agents engagés depuis plusieurs semaines dans une période particulièrement exigeante. Son maintien permettait également à l'encadrement de ne pas ajouter de contraintes organisationnelles supplémentaires dans un contexte déjà fortement générateur de stress.**

**Cette suppression apparaît d'autant moins compréhensible que la fréquentation du public est traditionnellement faible sur cette journée. Les agents sont ainsi contraints d'être présents alors même que le besoin de service est limité.**

**Pour la CFTC, la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux doivent également être prises en compte dans l'organisation des campagnes fiscales, particulièrement dans un contexte où les effectifs sont réduits et où la charge de travail demeure élevée.**

#### 2/ Expérimentation d'une offre de RDV uniquement téléphonique aux internautes au SIP départemental

L'expérimentation est pérennisée suite à la baisse de 18 % de l'accueil physique et non mécontentement des usagers. Pour rappel, en janvier 2026, la direction a décidé que les rendez-vous demandés sur Internet seraient téléphoniques, le SIP pouvant décider de proposer un rendez-vous physique si nécessaire. Ainsi, l'accueil physique est passé sur la même période de temps (janvier à début juin) de 2634 RDV donc 928 RDV physiques honorés en 2025 à 2405 RDV à 762 RDV physiques honorés en 2026 .

**CSAL du 08/06/2026**



3/ Projet de déclinaison de la note nationale portant « Lignes directrices sur les trois missions de programmation, de contrôle et d'expertise issues des Pôles de Contrôle et d'Expertise (PCE) » des bureaux GF2A et SJCF1A du 15 mai 2025-Point d'étape

Une présentation de la nouvelle organisation du PCE (PCE-R dans le Cher) nous a été présentée, après celle effectuée aux chefs de services et aux agents concernés. L'administration aimant faire et défaire (par exemple l'expertise étant au SIE auparavant), le PCE-R va perdre un certain nombre de ses prérogatives actuelles. Elle garde la programmation, la recherche du renseignement et une partie du contrôle sur pièces (à calibrer). Il doit se professionnaliser encore plus.

Le contrôle fiscal externe sera transmis totalement à la brigade départementale de vérification et la conséquence sera le transfert d'un cadre A.

LE SIE départemental, pour sa part, aura la charge de l'expertise et aura deux cadres A pour cela.

La crainte des agents du PCE porte sur les règles de gestion sur les cadres A ( fiche de poste ) et sur ce que recouvre l'expertise.

La direction ne souhaite pas qu'une définition trop restrictive de l'expertise soit donnée, les cadres A dédiés à l'expertise seront également dans l'équipe du SIE. Enfin le PCE-R reste un service à part entière avec un chef de service à sa tête.

**La CFTC DDFIP du Cher proche des agents, reste disponible et à votre écoute pour échanger sur ce sujet. N'hésitez pas à nous contacter.**

4/ Suite donnée par GF à la candidature du Cher au déploiement de MEDOC/RSP PART

Actuellement RSP pro est déployé dans le SIE et le PRS du Cher, Le déploiement de RSP part permettra de regrouper dans un même applicatif les créances fiscales des particuliers et des professionnels. L'application RAR, utilisée par le SIP du Cher et le PRS, va donc disparaître.

Cela permettra de notamment pour le PRS de n'avoir plus de deux comptabilités pro et part (RSP pro et RAR et deux MEDOC).

Cette nouvelle partie de RSP était attendue depuis de nombreuses années, le Cher a candidaté pour être expérimentateur et sa candidature a été retenue.

La direction locale espère un fort accompagnement de la part de la direction générale en faisant partie des premiers expérimentateurs avec la Moselle, le Gers et les Deux-Sèvres. Un nettoyage de RAR va être nécessaire dans les mois à venir (côtes irrécouvrables notamment).

Les amendes ne sont pas concernées par RSP PART, le développement d'une telle application étant très difficile avec ce type de recettes spécifiques.



**CSAL du 08/06/2026**

### 5/ Finalisation de l'organisation du SGC de Baugy retenue dans le cadre d'un projet coopératif entre le service et la direction

Depuis la création du SGC de Baugy, l'organisation du travail reposait sur un fonctionnement hybride, oscillant entre les pratiques héritées des anciennes trésoreries de Sancerre, Baugy et des Aix-d'Angillon et la mise en place progressive d'une organisation pleinement structurée en mode SGC. Afin d'accompagner cette évolution, la direction a demandé aux agents de construire collectivement une nouvelle organisation de travail à partir du schéma cible présenté. Les agents se sont ainsi investis dans cette démarche afin de définir les missions de chacun et d'établir une répartition des tâches permettant au service de fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

L'arrivée récente d'une nouvelle cheffe de service constitue désormais une nouvelle étape dans cette évolution. Il conviendra d'effectuer un bilan de cette organisation dans les mois à venir afin d'évaluer son fonctionnement réel au quotidien, notamment en matière d'harmonisation des procédures, de répartition de la charge de travail et de coopération entre les équipes.

**La CFTC restera particulièrement attentive aux conséquences de cette réorganisation sur les conditions de travail des agents. Si l'implication des personnels dans la construction de cette nouvelle organisation est à saluer, il est essentiel que les éventuelles difficultés rencontrées puissent être identifiées rapidement et faire l'objet des ajustements nécessaires. Nous invitons les agents à nous faire remonter leurs observations afin que nous puissions suivre l'évolution de la situation et intervenir, le cas échéant, auprès de la direction.**

### 6/ Point d'étape sur les opérations immobilières à venir ( dont déménagements ) : Les opérations en cours sont les suivantes :



Dans la cité administrative de Condé

Le SDIF a réintégré ses locaux dans le bâtiment B, La BRV a déménagé dans le bâtiment A.

La BDV prépare son déménagement prévu fin juin dans le bâtiment A, Le SGC de Bourges devrait occuper les locaux du 2ème étage du bâtiment A début octobre 2026.

Au 2ème semestre 2026, l'assistante sociale, la médecine de prévention ainsi que l'action sociale devrait s'installer au 3ème étage du bâtiment A.

#### **Pour l'instant le local CFTC DGFIP reste à Sainte Catherine.**

La direction nous a indiqué qu'il y aurait un réaménagement global de l'accueil de Condé. Le hall d'honneur, première salle que traversent les usagers en venant de la cour sud serait toute entière dévolue à la DGFIP.

L'accueil primaire, autant impôts, que pour la trésorerie de Bourges Hôpitaux, que le SGC de Bourges interviendraient à ce niveau.

A la place de la banque d'accueil actuelle des postes en libre service seraient installés.

L'accueil du SDIF continuera à se faire dans le bâtiment B.

En matière d'impôts, et de SPL, la direction veut réduire l'accès, à l'accueil actuel, aux usagers. Pour cela, elle veut décharger le SIP de la caisse en installant un accueil primaire mobilisant 3 ou 4 agents disposant d'un TPE pour permettre aux usagers de régler par CB.

Aussi, la direction a conscience que cet endroit est une passoire thermique et qu'au niveau acoustique il faudrait trouver des solutions (très haut plafond donc forte résonance). La direction a décidé de prendre à sa charge les travaux à effectuer. Cependant, aucun plan n'a été transmis aux organisations syndicales et seuls les chefs de service ont été mis au courant de ces changements.

Nous espérons également que le nombre de places de parking dans la cour nord et sud pourra augmenter pour répondre aux besoins les plus urgents des agents, et qu'un abri à vélos pourra être installé malgré la proximité avec la cathédrale et le fait que Condé soit en partie classée. Enfin sur le site de Lahitolle, la CID devrait intégrer l'ancien logement du gardien, tandis que au rez de chaussée de Lahitolle serait installé un box d'accueil, ainsi qu'une salle de restauration (explication il y a une salle de restauration actuellement au 2ème étage qui sera bientôt investi par le pôle GP mais la direction est à moins de 2 km d'un restaurant administratif.

**CSAL du 08/06/2026**



### 7/ modification des horaires d'ouverture au public du SGC de Bourges (pour avis)

La future installation du SGC de Bourges à Condé implique que les horaires soient calées sur ceux de la cité administrative Condé. Le SGC est fermé le vendredi matin actuellement, cela ne sera plus le cas à partir de son installation à Condé. De plus le SGC devra offrir la possibilité d'avoir des rendez-vous l'après-midi, puisque selon une circulaire du 10 décembre 2020, le SGC doit être ouvert au moins 20 heures par semaine 3,15 x5=16h15 donc il faudra que le SGC offre a minimum 45 minutes de rendez-vous chaque après-midi.

**La CFTC a voté pour ; afin de garder une cohérence de fonctionnement entre le SGC de Bourges et les autres services présents sur le site et dans le respect des obligations d'accueil du public applicables à une commune de plus de 10 000 habitants.**

### 8/ bilan de la formation professionnelle

Comme chaque année, à pareille époque, la direction nous fait un bilan de la formation professionnelle, il apparaît que bien que certaines formations aient été obligatoires l'an dernier (par exemple les fondamentaux de la laïcité), sur 397 agents dans le département en 2025, 358 aient été bénéficiaires d'au moins une action de formation.

Nous regrettons à la lecture des documents joints par l'administration que les formations professionnelles (« métier ») se raréfient en effet il apparaît que même si des formations côté fiscalité sont mises en place suite au changement de législation ou de logiciel, celles du côté secteur public local soient plus restreintes et souvent sur Orléans. Par contre les formations sur la santé et la sécurité au travail sont assez importantes et suivies. Elles ont l'avantage d'être sur Bourges, voir site (Vierzon, Saint Amand).

En effet, de nombreux agents ne souhaitent pas ou plus aller sur Orléans, Rennes ou en région parisienne (Noisy le Grand, Noisiel etc.) pour y suivre des formations d'autant plus que la direction locale a restreint les possibilités d'être remboursé (par exemple plus de nuitée sur Orléans si vous habitez à Bourges), qu'il faut toujours avancer le prix des billets de trains alors que pendant longtemps cela n'était pas le cas etc...Les agents ne veulent pas payer pour être formé.

**Enfin la CFTC s'est abstenue de voter le plan de formation 2026 qui s'appelle maintenant « Les Priorités de la formation 2026 » et qui n'est pas à la hauteur de ce qu'on pourrait attendre d'un plan de formation dans notre administration.**

9 / Questions diverses : Une nouvelle visite de service sur le site de Paris à Vierzon serait à envisager, les résultats sur les mesures du CO<sup>2</sup> ne sont toujours pas connus. Une refonte de la note sur la prévention grand froid, canicule est à envisager car mal conçue.

La facturation électronique dans le département semble bien prendre, 65 % des professionnels ont l'intention de s'y mettre, la direction pense que les professionnels vont s'inscrire sur les plateformes fin août pour être en règle avec les demandes de l'administration (pouvoir en septembre recevoir les factures des grandes entreprises comme les fournisseurs d'électricité).

Enfin il est à noter que dans plusieurs services, les effectifs demeurent la question importante (antenne SIP de Vierzon, SGC Vierzon, agents techniques etc.)

**La CFTC reste pleinement à l'écoute des agents et de leurs préoccupations quotidiennes. Nous sommes convaincus que la qualité du service public passe également par de bonnes conditions d'exercice des missions et par une attention constante portée aux conditions de vie au travail. Nous continuerons à porter auprès de l'administration les difficultés qui nous sont signalées, qu'elles concernent les effectifs, l'organisation du travail, les conditions matérielles d'exercice des missions ou encore la prévention des risques professionnels. N'hésitez pas à nous faire remonter vos observations, vos interrogations ou les difficultés que vous rencontrez. Notre rôle est de vous accompagner, de relayer vos préoccupations et de contribuer, dans un esprit constructif, à l'amélioration des conditions de travail de tous les agents.**

